

ECHO FGTB

La lettre d'information des services d'études de la FGTB et des Interrégionales ne paraît pas en juillet et août

E.R: Estelle Ceulemans • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 09, novembre 2012

Economie

Journée sans crédit 2012 en pleine crise sociale
Soutien éolien off-shore: la voix des travailleurs doit aussi être entendue

Entreprises

Régression vs Standstill

Politique sociale

Le conservatisme des employeurs fait durer l'exploitation sociale
La prépension 16.000 euros moins chère que le chômage

Ombuds social

Droit aux allocations d'attente sous conditions d'années d'études: illégal

Echo région Bruxelles

6^{ème} réforme de l'Etat: les indispensables coopérations interrégionales

Echo région Wallonie

Pour la FGTB et la CSC wallonnes, la Belgique doit rejeter le Traité budgétaire européen !

La FGTB wallonne en ligne

Echo région Flandre

Drame de Ford Genk : nécessité d'un engagement politique pour l'avenir de l'industrie en Flandre

Europe

La réforme européenne des marchés publics menace notre régime de sécurité sociale

Relations Internationales

Visite de travail du syndicat tunisien UGTT et conclusion d'un pacte sociale

www.fgtb.be

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het Nederlands www.abv.be/publicaties

Des mois de novembre et décembre rudes sur le front social

Cette fin d'année est particulièrement rude sur le plan social. La Belgique comme la plupart de ses voisins européens est confrontée à une croissance en berne, à des fermetures, restructurations et pertes d'emplois massives. La crise causée par l'incurie des financiers n'en finit pas de mettre le monde du travail à genoux. Ce sont au total près de 3 millions d'emplois qui ont été perdus en Europe ces 5 dernières années.

Autre conséquence de la crise: la rigueur budgétaire imposée par l'Europe et les politiques d'austérité qui prendront encore une ampleur considérable dans les deux années à venir. Or, de plus en plus de voix s'élèvent pour alerter contre cette politique aveugle qui risque de tuer encore plus toute possibilité de relance durable.

Au lieu de se concentrer sur des mesures réellement favorables à l'émergence d'une économie innovante et tournée vers l'avenir, la solution proposée par les chantres du néo-libéralisme pour redresser l'économie améliorer est aberrante: améliorer notre compétitivité en réduisant nos salaires, considérés comme trop élevés et désignés comme la source de tous les maux. On voit reparaître le spectre d'un saut d'index, veille recette des gouvernements MARTENS-GOL dans les années '80. Cette économie faite sur le dos des seuls travailleurs est d'autant plus inacceptable que, quelle que soit la formule retenue –càd répercutée ou non sur les employeurs- elle ne soutient en rien l'économie réelle et engendre d'importants effets néfastes. Une telle mesure «diluée» de réduction du coût du travail ne garantit en rien de dégager de nouveaux emplois et entraîne même des destructions d'emplois existants (comme en atteste une récente étude de la Banque nationale et du Bureau fédéral du plan).

Comment justifier que les travailleurs soient à nouveau pénalisés et traînent ce manque à gagner tout au long de leur vie professionnelle et même au-delà durant leur pension? Comment accepter cela alors que les données récentes du Conseil central de l'économie mettent déjà en avant des pertes du pouvoir d'achat ces deux dernières années malgré les mécanismes garantissant un lien entre salaire et coût de la vie? En tout cas, les choses sont claires: toucher à l'index reviendrait à une déclaration de guerre et réduirait toute chance de conclusion d'un accord interprofessionnel... pourtant indispensable pour garantir la qualité des relations entre travailleurs et employeurs et la paix sociale.

Comment aussi accepter que, confrontés à une insécurité d'emploi croissante, les travailleurs ne trouvent plus la sécurité nécessaire en cas de perte de leur emploi? Ce mois-ci, la dégressivité accélérée des allocations de chômage est entrée en vigueur. Cette mesure est non seulement injustifiable en raison du manque d'emplois disponibles mais également complexe et injuste. Elle va entraîner une perte de revenu considérable allant de 25 à 150 euros par mois pour plus de 150.000 personnes et les exposer eux et leur famille encore davantage au risque de pauvreté (qui est déjà de 37,8% aujourd'hui). Nous ne nous résignons toutefois pas et continuerons à nous battre pour supprimer cette injustice.

Ces constats montrent l'ampleur des défis qui s'annoncent dans les semaines à venir sur le plan social. Mais des alternatives existent au niveau européen et belge pour lesquels le monde syndical s'est mobilisé les 11 et 14 novembre derniers.

ECONOMIE**Journée sans crédit 2012 en pleine crise sociale****Hausse modérée des prix de l'énergie mais les produits frais n'ont jamais coûté aussi cher**

Le rapport de l'Observatoire des prix relatif au 3e trimestre 2012 indique que l'inflation en Belgique s'élevait à 2,4%, contre 2,5% durant le 2e trimestre.

L'inflation légèrement supérieure dans les services et l'augmentation de l'inflation pour les produits alimentaires non transformés ont été plus que compensées par le ralentissement de l'inflation des prix des produits alimentaires transformés, de l'énergie et des marchandises industrielles non énergétiques.

La décision du gouvernement de geler temporairement les augmentations des prix du gaz et de l'électricité et la réduction de la contribution fédérale ont eu de nouveau un effet de modération sur les prix finals du gaz et de l'électricité durant le 3e trimestre. Sans ces interventions, l'inflation des prix de l'énergie et l'inflation totale auraient été de respectivement 5,5 et 2,5%. Malheureusement, le mazout de chauffage est une fois de plus devenu plus cher (de + 7,3% pendant le 2e trimestre à + 10% pendant le 3e, sur base annuelle).

L'inflation pour les produits alimentaires transformés s'élevait à 2,7% durant le 3e trimestre, un léger ralentissement par rapport au 2e trimestre (2,9%).

Toutefois, ces derniers mois, ce sont surtout les matières premières comme le sucre, les céréales et le lait qui ont connu une forte hausse de prix, tout comme les fruits et les légumes frais et le poisson. Le groupe des produits alimentaires non transformés est le seul à avoir connu une inflation plus élevée (4,1% contre 3% durant le trimestre précédent). Les fabricants n'ont pas tous répercuté cette hausse des matières premières sur les clients, mais certains producteurs le font effectivement (comme Inbev qui veut augmenter le prix de la bière).

Au niveau des services, ce sont surtout les assurances qui poursuivent leur hausse. Élément positif toutefois: le séjour à l'hôpital est devenu moins cher. Si les suppléments d'honoraires étaient effectivement supprimés, une baisse du coût des assurances hospitalisation devrait également être possible.

Le samedi 24 novembre, comme chaque dernier samedi du mois de novembre depuis 2006, la plate-forme «Journée sans crédit» (JSC), dont la FGTB est membre, organise un peu partout en Belgique, comme par exemple à la Rue Neuve à Bruxelles, une action de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile et formulera des recommandations aux pouvoirs publics en vue d'améliorer la protection des consommateurs les plus fragilisés.

Le lien entre crédit, surendettement, précarité et crise sociale est, chaque jour, plus évident et consternant.

On assiste, depuis quelques années, à une augmentation des requêtes en règlement collectif de dettes basées sur un surendettement de type structurel, les personnes ne bénéficiant pas de ressources suffisantes pour faire face à leurs charges de base comme le loyer, le chauffage, l'eau,...

Souvent, les ménages n'ont pas d'autres choix que de recourir aux crédits, dans un premier temps simplement pour pouvoir finir le mois ou faire face à un imprévu

mais, très vite, ils rentrent dans la spirale du surendettement. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des ménages ouvrir un crédit pour... en rembourser d'autres.

La première revendication de la plate-forme est qu'il faut garantir des revenus décents aux ménages belges.

Les rapports statistiques de la banque nationale belge (2010 et 2011) témoignent de cette baisse des moyens d'existence de la population. Les dossiers de règlement collectif de dettes en cours augmentent chaque année (94.863 en 2011 contre 87.125 en 2010) et le pourcentage du nombre de dossiers en cours pour lesquels il n'y a pas de règlement amiable ou judiciaire augmente chaque année (60% en 2011 contre 55% en 2009 et 58% en 2010).

C'est ce risque de spirale infernale que la plate-forme JSC dénonce une nouvelle fois le samedi 24 novembre.

Plus d'information:
www.journéesanscredit.be

sebastien.storme@fgtb.be

Soutien éolien off-shore: la voix des travailleurs doit aussi être entendue

L'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 prévoit une «adaptation du mécanisme actuel de soutien aux énergies renouvelables en Mer du nord».

A l'initiative de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), une médiation, pilotée par monsieur E. DRALANS, a été organisée entre les consommateurs industriels, le secteur électrique, et les investisseurs et gestionnaires de projets off shore afin de formuler une proposition de système de support à l'off shore alternatif.

Lors de la réunion plénière du Conseil général de la CREG du 19 septembre dernier, un représentant du Secrétaire d'Etat à l'énergie a annoncé que le point de départ des travaux du Gouvernement serait la proposition du groupe Dralans.

Or, cette proposition comporte à tout le moins de nombreuses zones d'ombres et en tout cas des éléments qui concernent les travailleurs et, plus largement, l'Etat, comme la nécessité de recourir à la Garantie d'Etat, clé de voute du système proposé par le

groupe Dralans. Ce système est en réalité un transfert de risque (financier) vers la société et donc au final vers... les ménages.

Un débat sociétal entre les différents acteurs concernés doit se tenir sur le sujet du soutien à l'éolien off-shore et ce avant que le Gouvernement ne se prononce. Les thèmes à aborder sont, notamment, l'efficacité des mesures pour réaliser les objectifs en matière d'énergie renouvelables, les risques de windfall profit, ou encore la distribution des coûts entre les différentes acteurs impliqués (ménages et industries).

La FGTB, suivie par les autres syndicats, insiste pour dépasser l'unique proposition du groupe Dralans et d'impliquer tous les acteurs concernés afin de permettre au Gouvernement d'être en possession de l'ensemble des points de vue des acteurs liés à ce dossier.

Un courrier a été envoyé en ce sens aux ministres concernés.

Sebastien.storme@fgtb.be

■ ENTREPRISES

Régression vs Standstill

En 2007, le Procureur général auprès de la Cour de Cassation, Mr Leclercq, appliquait la notion de standstill (principe de non régression des droits des citoyens) à l'hypothèse d'une régionalisation de la sécurité sociale (www.cassonline.be; sous «documents» puis «discours»: «Sécurité sociale: Stop ou encore?»). Selon la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle, le principe de standstill est inscrit à l'article 23 de la Constitution belge.

Vibrant d'actualité: pensons aujourd'hui à la better regulation, smart regulation et autres fitness check développés par la Commission européenne... Il y a plus qu'un lien entre ces initiatives visant (sous le seul angle «coûts-bénéfices») à alléger les «charges» administratives des entreprises, en mettant la législation européenne au régime, et le principe de non régression des droits des citoyens de l'union européenne.

On parle ici de législation en matière de santé et de sécurité au travail, de la législation sur l'information et la consultation des travailleur au sens large; bref du b.a.-ba de nos droits. Droits garantis par les droits nationaux et européens (Conseil de l'Europe, Union européenne) ou, au niveau mondial, par l'OIT.

Evidemment, si l'on part du principe simpliste que toute législation est une contrainte, une charge et donc un coût, cela se tient. Des coûts qui nuisent à la sacro-sainte compétitivité européenne. La finalité de ces législations devient alors irrelevante, les clauses de non régression prévues dans les Directive européennes deviennent superflues, oubliés les grands principes convenus au sein de l'OIT...

Après l'exemption, à partir de cette année, des micro-entreprises (entreprises de moins de 10 travailleurs, ce qui représente 37 millions de travailleurs dans l'UE), exemptons les petites et moyennes entreprises de tous ces tracas.

Rappelons au passage que la notion de PME

au niveau européen vise ea des entreprises employant moins de 250 personnes, ce qui correspond à 99.8% des entreprises et 67% des travailleurs de l'Union.

On apprend maintenant que la Commission a rejeté l'argumentation de la CES contestant l'approche «coûts bénéfice» prévalant à la smart regulation. Juste que...derrière les mots, les textes, les coûts, il y a des êtres humains disposant de droits dont le plus basique est le droit à la santé... et sécurité au travail.

Que face aux vagues de restructurations et aux origines la crise, c'est de plus de droits à l'information et à la consultation dont nous devons disposer ainsi que d'une gestion durable et prévisionnelle des entreprises en termes de formation et de développement des compétences des travailleurs; de recherche et développement , d'innovation. Le mieux serait de ne plus avoir à gérer des catastrophes sociales au cas par cas sur le dos des pouvoirs publics sans que nos nombreux cris d'alarmes et alternatives n'aient été pris au sérieux.

Et puis, il y a les Grecs, les Espagnols, les Portugais, et les immigrés qui travaillaient à leurs côtés, pour qui le mot standstill ne veut déjà plus rien dire. Pour une étude approfondie des dégâts de la crise sur les droits des citoyens et leur illégalité au regard du rempart que constitue le droit international, voyez le Working paper de L'ETUI: «La crise et les réformes nationales du droit du travail-Bilan». Pour savoir ce que le Comité européen des droits sociaux, gardien de la Charte sociale européenne (Conseil de l'Europe) pense du cas grec, voyez <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/reclamation/66/2011>.

Nous restons plus que jamais déterminés dans la défense des droits humains fondamentaux et poursuivons notre mobilisation pour plus de justice sociale.

valerie.jadoul@fgtb.be

Société européenne: le point

Au 15 octobre 2012, on comptait 1426 entreprises ayant pris la forme de Société européenne (SE). Curieusement pas moins de 901 d'entre elles sont enregistrées en République tchèque. En fait, ce sont presque exclusivement des SE «clé sur porte» destinées à être mises en vente! La Belgique n'en compte que sept mais elles ne comportent que peu ou pas de travailleurs.

Seules 87 SE ont signé un accord portant sur l'information et la consultation. Parmi celles-ci 18 avaient auparavant un comité d'entreprise européen. Dans 46 d'entre elles, les travailleurs siègent également dans un comité de surveillance ou d'administration et ce essentiellement en Allemagne: Allianz, BASF, Bilfinger, BP Europa, Clariant, Dekra, DVB Bank, E.on-Energy Trading, GfK, Hager, Hansgrohe, Knauf Interfer, MAN, Porsche Automobil Holding, PUMA, Renolit, par exemple. Au total, on dénombre ainsi 128 représentants des travailleurs dont 70% sont des allemands.

Si vous souhaitez plus d'infos, la CES gère un site spécialisé qui répertorie toutes les SE dès leur création ou même lorsqu'elles sont encore à l'état de projet. De plus, un rapport trimestriel analyse les évolutions. Il est accessible gratuitement à tous mais uniquement en anglais. En pratique, cliquez sur <http://www.worker-participation.eu/European-Company/SE-COMPANIES/Facts-and-Figures>.

POLITIQUE SOCIALE

Le conservatisme des employeurs fait durer l'exploitation sociale

Tendinopathie

La tendinopathie est une inflammation du tendon due à des gestes répétitifs ou énergiques et/ou à des mauvaises positions du corps.

Depuis le 1er novembre, la tendinopathie des membres supérieurs (épaule, coude ou poignet) est reconnue comme maladie professionnelle sur la liste officielle du Fonds des maladies professionnelles (FMP).

Tous les travailleurs du secteur privé, des institutions communales et provinciales, qui sont victimes de ces tendinopathies causées par leur travail, peuvent désormais remplir une demande d'indemnisation, sans avoir à prouver que leur affection est due à leur travail. Ceci facilite et écourt la procédure de reconnaissance de la maladie et son indemnisation.

Les travailleuses et travailleurs les plus touchées par la tendinopathie sont les ouvriers de la construction, les maçons, les carreleurs, les étiqueteurs, les emballeurs, le personnel de nettoyage et le personnel des grandes surfaces (caissiers et caissières).

Pour introduire une demande d'indemnisation, les travailleurs concernés doivent: compléter un formulaire; demander au médecin de compléter un autre formulaire; envoyer les deux formulaires, ainsi que les éventuels documents médicaux soit au FMP (avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles) pour les travailleurs du secteur privé, soit à son employeur (qui se chargera de les transmettre au FMP) pour le personnel d'une administration communale ou provinciale.

Les formulaires sont disponibles à l'adresse:

<http://www.fmp-fbz.fgov.be/web/content.php?lang=fr&target=citizen/#/indemnities-apply>

Après huit mois de négociations avec les employeurs au sein du CNT, nous ne sommes pas parvenus à un accord sur la modernisation de l'interdiction de mise à disposition de travailleurs.

Mettre à disposition des travailleurs à un autre employeur que le leur est interdit.

En effet, la réglementation stipule qu'il revient au seul employeur effectif d'exercer l'autorité sur le travailleur.

Toutefois, en 2000, la loi a été adaptée: les instructions en matière de temps de travail et de repos dans le cadre de l'exécution du travail convenu ne sont plus considérées comme un «exercice d'autorité». Ce qui a érodé l'interdiction de principe. Des notions telles que «instructions en matière de temps de travail et de repos» et «exécution du travail convenu» sont tellement vastes que plus rien ne pouvait être considéré comme «exercice interdit d'autorité». Conséquence:

une exploitation sociale et une concurrence déloyale à tout va.

À la mi-février, la ministre DE CONINCK a fait part au CNT de son intention de corriger cette erreur. Pendant des mois, nous avons essayé de proposer une alternative commune avec les employeurs. Etablir les instructions autorisées par écrit avant de commencer, comparer ce document aux instructions données en réalité, droit de regard pour la délégation syndicale... Autant de mesures qui auraient permis des progrès importants.

Malheureusement, les employeurs ont adopté une position conservatrice. Cette piste allant à leurs yeux trop loin. Par conséquent, en tant que syndicats, nous plaidons pour l'annulation de la modification de 2000. Il incombe maintenant à la ministre de prendre ses responsabilités.

lander.vanderlinden@fgtb.be

La prépension 16.000 euros moins chère que le chômage

La prépension ou le chômage avec complément d'entreprise à partir de 50 ans pour les travailleurs de Ford Genk ne coûte RIEN à la collectivité.

Faisons le calcul en partant d'un salaire brut de 4.000 euros par mois, le salaire moyen de bon nombre de travailleurs en fin de carrière.

En tant que chômeur, cette personne ne toucherait que 1.239 euros par mois, ce qui revient à un coût annuel de 14.868 euros pour la sécurité sociale et la communauté.

Admettons que cette personne parte à la prépension (régime de chômage avec complément d'entreprise) et que l'employeur supplée, après négociations, à concurrence de 85% du revenu annuel net de 30.777 euros. L'allocation de chômage s'élève actuellement à 1.224 euros. En cas de restructuration à 50 ans, l'employeur devra payer un complément de 956 euros par mois, plus 717 euros (75% du complément) à titre de cotisation sociale. Il devra également déduire une cotisation AMI de 142 euros (= 6,5% du montant global) du complément. Le prépensionné même paie 482 euros d'impôts et de cotisation spéciale. Il garde 1.556 euros nets par mois, soit un tiers de plus que ce qu'il touche en tant que chômeur âgé. Ce n'est pas le Pérou, mais décent quand-même. La collectivité ne paie quant à elle RIEN.

Bien au contraire: elle reçoit la cotisation de l'employeur + la cotisation personnelle + les impôts = un bénéfice de 117 euros par mois ou 1.404 euros par an.

Dans ce cas, un chômeur âgé coûte donc 14.868 euros + 1.404 euros = 16.272 euros par an de plus à la collectivité qu'un prépensionné. Et l'ex-travailleur même reçoit un tiers en moins.

L'employeur gagne donc 20.076 euros par an si le travailleur en question n'obtient pas le statut de chômeur avec complément d'entreprise !

Pourquoi la droite plaide-t-elle donc pour le démantèlement de la prépension? Par ignorance ? Non, plutôt pour transférer une partie du coût du licenciement de l'employeur vers la collectivité.

Par ailleurs, il est injuste de fulminer contre la prépension pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés. Tout comme les chômeurs âgés, les prépensionnés doivent aussi chercher du travail.

Si le gouvernement veut vraiment garder les plus de 50 ans au travail, il faut des initiatives visant à alléger leur travail. Et il faut responsabiliser les employeurs qui licencient des travailleurs âgés.

jef.maes@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

Droit aux allocations d'attente sous conditions d'années d'études: illégal

La Cour de Justice a estimé que la réglementation de chômage belge qui refusait aux citoyens de l'UE qui n'avaient pas étudié 6 ans en Belgique, le droit aux allocations d'attente, allait à l'encontre du droit à l'égalité de traitement des citoyens européens, tel que repris dans la libre circulation des travailleurs (art.39CE).

Le Cour a ainsi répondu à une question préjudiciale de la Cour de Cassation belge dans une contestation qui date déjà de 2003, mais qui est toujours pertinente. La procédure avait été entamée par une Française qui avait terminé l'enseignement secondaire en France avec un diplôme et qui s'était ensuite mariée avec un Belge pour déménager dans notre pays. Sa demande d'allocations avait été refusée parce qu'elle n'avait pas étudié pendant 6 ans en Belgique (art.36§1j arrêté chômage).

Le but de la condition d'études est de garantir un lien réel entre le demandeur de l'allocation d'attente et le marché du travail belge. Selon la Cour, cet objectif est autorisé,

mais la condition doit reposer sur des critères objectifs qui y sont proportionnels. Dans une précédente jurisprudence, la Cour avait déjà souligné que des circonstances de fait autres que le fait de suivre des études (en Belgique) pouvaient prouver l'existence de ce lien réel. C'est le cas pour des circonstances familiales, comme en l'occurrence le fait que l'intéressée vienne en Belgique pour y vivre avec un Belge après son mariage.

Comme la condition d'études empêche que d'autres facteurs représentatifs soient pris en compte pour prouver le lien réel avec le marché du travail belge, la Cour a conclu que cette condition allait plus loin que nécessaire pour réaliser l'objectif visé (garantir un lien réel).

L'employeur belge devra donc adapter la réglementation pour que l'on puisse également tenir compte d'autres éléments qui prouvent l'existence d'un lien entre le demandeur et le marché du travail.

hilde.duroi@fgtb.be

Formation: réglementation sur le travail à temps partiel

La FGTB organise le 20 décembre 2012, de 9h15 à 13h, une formation concernant la réglementation sur le travail à temps partiel. Cette formation est réservée aux membres des ODS et des services juridiques des Centrales.

Cette formation sera donnée par Madame Laura BALLARIN, conseillère au SPF Emploi.

Elle se déroulera dans les locaux de la FGTB, rue Haute 42 à 1000 Bruxelles (salle A- 6ème étage).

Informations et inscription auprès d'Antonella ALFEO
(antonella.alfeo@abvv.be)

■ ECHO REGION BRUXELLES

6^{ème} réforme de l'Etat: les indispensables coopérations interrégionales

Une désolidarisation complète de toutes les matières transférées issues de la sécurité sociale exposerait les travailleurs, à Bruxelles, à leur pure et simple libéralisation. Les raisons principales en sont connues : la forte sensibilité de Bruxelles à la concurrence interrégionale, les possibilités limitées de prise en charge administrative de nouvelles matières (liées notamment à la complexité des institutions bruxelloises et à la [trop] petite taille de la Région), ou encore la relative faiblesse du dialogue social régional.

Si l'on veut préserver les principes fondateurs du modèle social belge, la mise en œuvre rapide d'un mécanisme de coopération interrégionale s'avère indispensable pour

- assurer une certaine harmonisation/convergence des politiques ;
- garantir l'égalité de traitement de tous les travailleurs ;
- lever les obstacles à la mobilité interrégionale des travailleurs ;

- mettre en place des mécanismes de compensation financière des prestations versées aux travailleurs ne résidant pas sur le territoire régional.

Pour assurer une gestion solidaire des matières transférées liées à la sécurité sociale, la FGTB de Bruxelles privilégie la création, par les régions et communautés volontaires, d'un organisme fédéré unique (à gestion paritaire) assurant une gestion globale et intégrée de la totalité des budgets couvrant les besoins liés aux compétences transférées sur leur territoire commun, en matière d'emploi, de santé et d'allocations familiales.

A défaut, elle revendique, à tout le moins, la conclusion d'accords de coopération, mettant en œuvre des mécanismes ad hoc de solidarité, tenant compte des spécificités institutionnelles et administratives des matières d'emploi, de santé et d'allocations familiales.

Eric.buyssens@fgtb.be

7^{ème} Forum BRISE

Le 10 décembre prochain, le Réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement (BRISE) organise son forum annuel consacré cette année à «L'Alliance Emploi -Environnement, premiers pas vers une transition économique durable», de 8.30 à 16.00 - The international auditorium, Boulevard du Roi Albert II, 5/1 - 1210 BRUXELLES (www.brise-milieu.be)

Renseignement:
maria.vermiglio@fgtb.be

ECHO REGION WALLONIE**Pour la FGTB et la CSC wallonnes, la Belgique doit rejeter le Traité budgétaire européen!****Colloque Cepag/Gresea/
FGTB wallonne le 23
novembre 2012 à Namur
Industries, en voie
d'extinction ?**

Fermeture des hauts fourneaux d'Arcelor Mittal mais aussi fermeture de Ford, de Dow Chemical, du Val Saint-Lambert, de Carsid ou de Continental... Les délocalisations, qui se succèdent chez nous tout comme chez nos voisins, sont-elles les prémisses de la désindustrialisation?

«Impossible d'y échapper. Nous ne sommes pas assez compétitifs!» affirment certains, «c'est le prix de la mondialisation!» évoquent d'autres.

Mais cette situation, véritable bombe à retardement pour d'innombrables travailleuses et travailleurs, est-elle une fatalité?

Ce colloque, en deux temps, vise à prendre le contre-pied et propose de réfléchir et de débattre de l'industrie en Europe et de son avenir.

**1^{er} temps: analyse de terrain -
23 novembre 2012 à Namur**

(Maison syndicale André GENOT – CGSP – Rue de l'Armée Grouchy 41)

**2^{ème} temps: analyse politique -
10 décembre 2012 à Beez**

(Espace Solidarité - rue de Namur 47)

Infos & inscriptions:
cepag@cepag.be

Programme sur www.cepag.be

Les responsables politiques belges sont appelés à examiner et à ratifier le Traité européen sur “la stabilité, la coordination et la gouvernance”. Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne et Marc Becker, Secrétaire National CSC, ont lancé un appel aux parlementaires wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'ils s'opposent à ce traité budgétaire, synonyme d'austérité et de recul démocratique. Ci-dessous le courrier d'interpellation:

Monsieur le Président du Parlement wallon,

Monsieur le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Depuis plusieurs semaines, les gouvernements européens ratifient les uns après les autres le «Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance», mieux connu comme «Traité budgétaire». Il entrera bientôt en vigueur puisque le quota décisif de 12 Etats membres de l'Union ayant ratifié le Traité a été atteint. Toutefois, il faut rappeler que ce Traité ne s'appliquera pas à ceux qui refusent de le ratifier.

Dès lors, la Belgique peut encore décider, de manière souveraine et au nom de l'intérêt général de sa population, de ne pas se soumettre à la logique du TSCG, synonyme d'austérité, de récession, de régression sociale, d'augmentation du chômage et de renforcement des inégalités. Un Traité qui constitue une grave menace pour nos droits sociaux et démocratiques.

Inutile de vous rappeler que la politique de rigueur budgétaire induite par le TSCG, via notamment la fameuse «Règle d'or», débouchera sur des résultats inverses que

ceux escomptés: des réductions drastiques de dépenses publiques provoquant une contraction de l'activité économique, qui elle-même provoque à la fois une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et donc des dépenses sociales.

Si la Belgique décidait de ratifier ce Traité, c'est l'ensemble des pouvoirs publics et des administrations locales (Régions, Communautés, Provinces, Communes, CPAS...), et donc les citoyens dans leur vie quotidienne, qui en subiraient les conséquences.

Vous êtes sur le point d'examiner le texte et de devoir donner votre aval sur ses conséquences. C'est pourquoi, au nom des travailleurs que nous représentons et au vu de la crise économique qui frappe violemment le monde du travail dans tout le pays, nous vous demandons de ne pas donner votre assentiment et donc de vous opposer à ce pacte budgétaire. Nous rappelons que ce texte entérine une forme de hold-up démocratique (il retire aux parlements leur pouvoir d'orienter les budgets de l'Etat pour le confier à la Troïka !), orchestre un véritable désastre social et ne permet en aucun cas de relancer l'économie des Etats membres.

Certains que vous ne pourrez pas rester sourds à notre interpellation, nous vous prions de recevoir nos salutations les plus sincères.

Thierry Bodson, Secrétaire général FGTB wallonne

Marc Becker, Secrétaire national CSC

Plus d'infos?
communication@fgtb-wallonne.be

La FGTB wallonne en ligne

Pour connaître toutes les infos et actualités de la FGTB wallonne, surfez régulièrement sur notre site internet www.fgtb-wallonne.be et abonnez-vous à notre newsletter.

La FGTB wallonne est également présente sur Twitter, n'hésitez pas à nous suivre!

ECHO REGION FLANDRE

Drame de Ford Genk: nécessité d'un engagement politique pour l'avenir de l'industrie en Flandre

La FGTB flamande demande au gouvernement flamand de s'atteler enfin à une politique industrielle musclée qui ose mettre en question le statu quo.

Voici les pistes qu'elle propose :

1. Faire de la formation le pivot de la politique d'encadrement économique

Nous demandons depuis longtemps déjà une évaluation approfondie des aides publiques flamandes. Le gouvernement flamand doit affecter ses aides aux entreprises qui misent sur la seule matière première de notre Région: la qualité de nos travailleurs. Ceci signifie aussi que ces subsides doivent être affectés à des formations tournées vers l'avenir. La responsabilité des entreprises est un élément qui doit être pointé du doigt: les entreprises qui n'investissent pas 1,9% de leur masse salariale en formation doivent être exclues du bénéfice des aides publiques flamandes et du marché des appels d'offre.

2. En cas de délocalisation: demander le remboursement des aides octroyées

Depuis 1996, Ford a reçu plus de 80 mio € d'aide stratégique. Il faut renforcer les garanties d'emploi demandées, elles doivent devenir plus contractuelles. Et les aides doivent devenir remboursables (sur une période de 10 ans) en cas de dégraissage brutal ou encore de fermeture d'entreprises rentables, et certainement dans le cas d'une délocalisation.

3. Investir dans les défis sociétaux

Le gouvernement flamand doit oser le passage vers une politique d'investissements guidée par les défis sociétaux dont le verdissement de notre économie et le vieillissement démographique. Les pouvoirs publics doivent prendre le relais lorsque le privé échoue. Les pouvoirs publics doivent eux-mêmes investir les moyens du fonds TINA destinés à des investissements et non encore attribués (il reste 137,2 mio €).

4. Mieux vaut prévenir que guérir

L'Agentschap Ondernemen ne peut pas continuer à fuir ses responsabilités en matière de politique industrielle préventive. Pourquoi les entreprises de sous-traitance de Ford n'ont-elles pas été orientées vers

une production plus diversifiée? Aujourd'hui aussi l'Agentschap Ondernemen peut (et doit) intervenir en encadrant au maximum les entreprises de sous-traitance dans leur recherche de nouvelles niches. Les plans de redémarrage qui peuvent être élaborés et subventionnés dans ce but doivent être opérationnels dès aujourd'hui.

5. Des pouvoirs publics prêts à encadrer les travailleurs licenciés

L'actuelle capacité d'encadrement du VDAB est insuffisante pour parer les coups de ces dernières semaines. Au lieu de se préparer à de telles situations, le gouvernement flamand décide d'avoir recours à des mesures d'économie supplémentaires. Si l'on veut parler d'aide aux travailleurs licenciés ou de leur réorientation, il est urgent de faire machine arrière en ce qui concerne les mesures d'austérité et l'arrêt d'embauchage de personnel imposé.

6. La Flandre a besoin d'industrie, aujourd'hui comme demain

Nonobstant le drame de ces dernières semaines, le marché de l'emploi connaîtra encore des pénuries dans un futur proche. Le travail dans l'industrie doit rester une perspective d'avenir pour les jeunes aussi. Il est dès lors important de négocier au niveau sectoriel aussi de l'augmentation du taux d'activité. Des réformes dans l'enseignement peuvent contribuer à inciter les jeunes à opter pour des formations techniques porteuses d'avenir.

7. Ne pas uniquement appeler le syndicat pour aider à éteindre l'incendie

La discussion sur l'avenir de notre industrie ne peut pas être l'affaire des seuls politiciens et employeurs, assistés de quelques experts universitaires. Actuellement, ce n'est que lorsque d'importantes restructurations s'annoncent que les syndicats sont associés aux discussions (au niveau sectoriel ou de l'entreprise). Nous attendons en premier lieu du gouvernement flamand qu'il organise une concertation avec les partenaires sociaux sur tous les aspects de sa politique industrielle.

Version intégrale (en nl.) sur:
<http://www.dewereldmorgen.be/people/abvv-blog>

mkoocheki@vlaams.abvv.be

Nouveau 'datatool' pratique pour les chiffres concernant la faisabilité du travail

Vous cherchez des chiffres concernant le stress au travail, les possibilités d'apprentissage, la motivation et l'équilibre entre le travail et la vie privée chez les travailleurs flamands ? Il existe maintenant un 'datatool' pratique qui vous donne en un clin d'œil tous les chiffres pertinents.

Ces chiffres se basent sur le 'werkbaarheidsmonitor' (moniteur de la faisabilité du travail) de la Fondation "Innovatie & Arbeid", un centre de recherche du Conseil socio-économique de Flandre (SERV). Depuis 2004, ce moniteur, qui consiste en une enquête triennale auprès de 20.000 employeurs flamands, cartographie depuis 2004 la faisabilité du travail en Flandre.

Jusqu'à présent, la Fondation "Innovatie & Arbeid" publiait tous les trois ans quantité de rapports sur les résultats du moniteur. Pour que cette mine d'informations soit mieux exploitable et accessible, un 'datatool' a été développé.

Cet instrument vous permettra de trouver rapidement des chiffres concernant le stress au travail, les possibilités d'apprentissage, la motivation, l'équilibre entre le travail et la vie privée, la pression du travail, la charge émotionnelle, la variation des tâches, l'autonomie, la relation avec les dirigeants, les conditions de travail physiques, en combinaison avec des caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la situation familiale, la taille de l'entreprise ou le secteur. Vous pouvez aussi bien lister des chiffres que générer des tableaux et des graphiques.

Plus d'info: www.werkbaarwerk.be.

Métiers et vieillissement au travail

En matière d'emploi, il faut se méfier des stéréotypes, surtout quand on parle des travailleurs les plus âgés. Le European trade union institute (ETUI) vient de publier une étude très intéressante à partir des enquêtes européennes sur les conditions de travail. Ainsi, 13% des travailleurs de plus de 50 ans ne disposent pas de contrat à durée déterminée. En outre, 53% des femmes et 43% des hommes de cette catégorie ont moins de 15 ans d'ancienneté dans leur fonction.

La qualité du travail est essentielle et cela concerne autant l'industrie qu'une partie du secteur des services.

Pour plus d'infos, voir l'étude "métiers et vieillissement au travail" disponible (uniquement en FR et EN) sur <http://www.etui.org/>

Convention OIT sur le personnel domestique: quel pays sera le 6^e?

Après l'Uruguay, les Philippines, l'île Maurice et le Nicaragua, la Bolivie a ratifié en octobre dernier la Convention 189 de l'OIT sur les droits du personnel domestique (des femmes dans la plupart des cas). Suite à la promesse faite par la ministre De Coninck à l'occasion de la dernière conférence de l'OIT, la Belgique a également entamé la procédure de ratification. N'oublions pas non plus de voir ceci dans le cadre de "12 by 12", une campagne de grande envergure de l'OIT ayant pour objectif de faire ratifier cette convention par 12 pays d'ici fin décembre. La FGTB fait partie des membres actifs de la plateforme belge "12 by 12" et suit, en collaboration avec FOS et SolSoc, l'évolution de ce dossier.

Plus d'info sur: www.ituc-csi.org

■ EUROPE

La réforme européenne des marchés publics menace notre régime de sécurité sociale

En décembre 2011, la Commission européenne a publié trois projets de directive en vue de réformer la législation européenne sur les marchés publics. Les objectifs de cette réforme sont au nombre de quatre: simplifier et assouplir les règles et procédures d'attribution, favoriser l'accès des PME aux marchés publics, faciliter un meilleur usage qualitatif des marchés publics pour améliorer la prise en compte de critères sociaux et environnementaux et améliorer la gouvernance.

En apparence anodine, cette réforme est en réalité très préoccupante, notamment en ce qui concerne son champ d'application.

En effet, le projet de directive prévoit, à coté d'un régime général de passation des marchés publics, «des systèmes spéciaux de passation de marchés qui s'appliquent aux services sociaux et autres services spécifiques».

Dans cette catégorie, on retrouve notamment les services sociaux, les services de sécurité sociale obligatoire et les services fournis par des syndicats! Or, en Belgique, la sécurité sociale est principalement organisée via

des contrats de gestion passés entre l'Etat et un parastatal chargé d'une mission bien spécifique. Le risque est donc de voir des pans entiers de la sécurité sociale belge libéralisés et dorénavant mis en concurrence avec d'éventuels opérateurs privés lors de renouvellement de contrat de gestion !

Ceci est tout simplement inacceptable et démontre une nouvelle fois l'approche mercantile de la Commission qui favorise la libéralisation des services quels qu'ils soient au détriment d'une approche centrée sur la spécificité des services d'intérêt général rendus par les services publics.

C'est la raison pour laquelle la FGTB et la Confédération européenne des syndicats (CES) font pression auprès du Conseil et du Parlement européen pour exiger l'exclusion pure et simple de la sécurité sociale, des services sociaux et des services syndicaux du champ d'application de la directive.

Par ailleurs, cette directive pose problème sur d'autres points (critère du coût le plus bas, clause sociale, etc) qui seront développés dans les prochains numéros. A suivre.

Jean-françois.macours@fgtb.be

■ RELATIONS INTERNATIONALES

Visite de travail du syndicat tunisien UGTT et conclusion d'un Pacte social

C'est dans la foulée du printemps arabe qu'une conférence sur le dialogue social dans les pays du Maghreb a été organisée à Bruxelles en décembre 2011 grâce à une collaboration entre le BIT, le SPF ETCS et les partenaires sociaux. Des délégations tripartites venant d'Algérie, du Maroc et de Tunisie y étaient présentes.

Actuellement, la Tunisie est le pays qui a avancé le plus, entre autres grâce aux bonnes relations entre l'UGTT (partenaire historique de la FGTB) et l'UTICA (l'organisation patronale renouvelée). Si tout se passe comme prévu, un Pacte social digne de ce nom sera signé le 14 janvier 2013 (anniversaire de la révolution de jasmin).

C'est dans cette perspective qu'une délégation composée de représentants du Ministère du Travail et des Affaires sociales tunisiens, de l'UTICA et de l'UGTT était en Belgique pour une visite de travail. Mis à part une rencontre avec la ministre Monica De Coninck, des discussions avec le SPF ETCS et le CNT étaient également programmées. Les réunions d'évaluation qui

ont eu lieu séparément entre l'UGTT et la CSI et avec les trois syndicats belges, étaient très intéressantes. Un accord cadre pour un Pacte social est faisable, même si – pour l'UGTT – il reste encore quelques pierres d'achoppement: représentativité, droits syndicaux, (entre autres service minimum en cas de grève) et l'attitude antisyndicale du pouvoir politique de ce pays.

La FGTB était l'hôte de la dernière rencontre: nous avons donné l'occasion aux représentants de l'UGTT de prendre connaissance de la structure de la FGTB, de la CSC et de la CGSLB. Notre approche syndicale par rapport aux thèmes importants pour eux (égalité de genre, jeunes et migration) a également été abordée. L'UGTT est demanderesse de davantage de collaboration dans le domaine de la communication, de l'organisation des affiliés, de la formation des cadres. Nous préparons donc des contacts bilatéraux entre l'UGTT et la FGTB.

christian.vancoppenolle@fgtb.be